De l'usage efficace de l'Anagallis (Mouron) contre les effets de la morsure des bêtes enragées

Autor(en): **Meyer**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne**

Band (Jahr): **1 (1760)**

Heft 1

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-382481

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

IX.

DE L'USAGE EFFICACE DE L'ANAGALLIS (MOURON)* CONTRE LES EFFETS DE LA MORSURE DES BETES ENRAGEES.†

MES lecteurs se rappelleront ce que j'ai publié dans le second Tome de ce Recueil, pag. 312. & suivantes, de l'usage efficace dans plusieurs maladies du bétail, de la petite herbe sauvage, nommée Anagalis ou Mouron, qui croit partout. Depuis ce tems là Monsieur le Docteur Bruch m'a envoié sa

* Il faut observer que le nom de Mouron, Moron, Morgeline se donne également à l'Anagallis & à l'Alsine; que cependant il n'est question ici que de la première, & que par conséquent il faut se garder d'un qui proquo; il s'agit ici du Mouron à fleur rouge-ponceau, qui croit dans les champs, & terres labourées.

† Le mémoire, qu'on donne ici, avec ses pièces justificatives, aiant paru tout recemment dans la sixième partie

Dissertation inaugurale de l'Anagallis lüe publiquement à Strasbourg le 22e. May 1758, par laquelle ce sçavant auteur s'est acquis un si grand mérite dans le public, & dont on trouve les justes éloges dans la XIme. partie de ce Tome.

DANS les remarques sur l'usage œconomique de cette petite herbe, il dit entr'autres, qu'il connoit un berger qui avoit coutume de mêler souvent de cette herbe pulverisée parmi le sel, qu'il donnoit à lécher à ses brebis, comme un antidote général, & un fort bon moien pour exciter l'appetit. Mais l'essentiel de cette dissertation si estimée, ce sont les preuves fondée sur l'expérience que l'Anagallis est le remède le plus specifique contre la morsure des bêtes enragées, ce qui rehausse infiniment le prix de cette petite herbe si bénie par le Créateur, & qui mérite à si juste titre d'être connue d'un chacun. Il en a déjà été fait mention en 1747. dans les feuilles d'avis de Mayence. En 1749. dans l'Evêché de Bamberg par un écrit particulier, & dans le Duché de Deux-Ponts par un mandat du serenissime Prince Gustave deffunt. Outre les exemples que Mr. le Docteur Bruch a citè dans sa dissertation de l'effet particulier de l'Anagallis

partie du Recueil œconomique du sçavant Mr. le Dr. Schreber; livre aussi interessant qu'utile, mais peu connu encore dans nôtre païs; nous aurions crû manquer à nôtre devoir, envers nôtre chere patrie, si nous n'avions communiqué un remède aussi simple que sur, & que les plus pauvres peuvent se procurer, contre un danger, qu'on peut courir chaque été.

nagallis contre la morſure des bêtes enragées, il y joint encore deux atteſtations de Mr. le Docteur Kæmpfer, & de Mr. le Docteur Raveſtein celébres Medecins. Selon la première une Dame de qualité âgée de quatre vingt ans, qui avoit été mordue par ſon petit chien, & qui étoit actuellement ſaiſie de la rage, au point qu'elle aboioit comme un chien, fut radicalement guérie par l'Anagallis, & recouvra entièrement ſon bon ſens. Dans la ville de Sobernheim au bas Palatinat, onze bourgeois, qui avoient été mordus par un chien enragé, furent tous entièrement retablis par le ſimple uſage de l'Anagallis. Suivant la deuxième atteſtation vingt habitans du village de Schellvyler au Baillage de Lichtenberg, Duché de Deux-Ponts, furent tous mordus par un chien enragé, en revenant de l'égliſe, & ces vingt perſonnes aiant tous pris à tems la poudre d'Anagallis, autrement dit Moron, ou Mouron, furent tous parfaitement retablis. Ce même chien avoit auſſi attaqué pluſieurs moutons, dont deux prirent la rage au neuvième jour. Dans la 27e. page il dit, qu'un païſan de Kirſchbach près de Deux-Ponts, nommé Benoit Bruderle, à qui un loup enragé au même moment avoit mordu deux chevres, les mit dans deux étables ſeparées; celle à qui il fit avaler la poudre d'Anagallis, en fut entièrement guérie, & l'autre à qui il n'en donna point, creva enragée au neuvième jour. A ces deux certificats Mr. Bruch a encore joint un écrit du Prince Evêque de Bamberg, & une atteſtation juridique de la

ville de Munster en Alsace. Je crois rendre service en donnant ici mot à mot ces deux pièces.

RESCRIT DE LA CHANCELLERIE DE L'EVEQUE DE BAMBERG.

ETANT parvenû à la connoissance de nôtre très gracieux Souverain un remède éprouvé & certain contre toutes les blessures & morsures de bêtes enragées, comme chien, chat, loup &c. &c. ne pouvant douter, combien il importe à tous & un chacun, de pouvoir prévenir les horribles suites de ces sortes d'accidents, il a par un effet de ses soins & de sa bonté paternelle, & par amour pour ses fidelles sujets, ordonné de publier dans ses Etats l'usage de ce remède & la manière de s'en servir, comme elle est indiquée cy après. En vertu donc de ses ordres, tous les Gouverneurs, Intendants, Baillifs & autres Officiers de ses Etats sont chargés par les présentes d'avoir soin, qu'on recueille dans le tems préscrit, l'herbe dont il fait mention, afin que non seulement dans toutes les villes, mais dans tous les bourgs, villages, hameaux & metairies, on soit continuellement pourvu de ce remède découvert par la sagesse infinie de Dieu: Et dans ces vues salutaires son Altesse ordonne que les présentes soient lües en chaire, & affichées dans tous les lieux accoutumés. Car tel est sa volonté tendante uniquement au bien de ses fidèles & aimés sujets. Donné à Bamberg ce 28. May 1749.

DE

DESCRIPTION ET USAGE DU REMEDE EPROUVE CONTRE LA MORSURE DES BETES ENRAGEES, COMME CHIENS, CHATS, LOUPS &c. &c.

IL faut recueillir au mois de Juin entre la nouvelle, & la vieille St. Jean, le matin entre 11. heures & midy, la petite herbe nommée Anagallis, communément Moron ou Mouron; c'eſt-à-dire qu'on doit prendre ce jour là, & à l'heure indiquée, * cette herbe avec ſa petite fleur pourpre (Anagallis floro puniceo) & ſa tige. On laiſſe ſêcher le tout à l'ombre, & on le conſerve dans des ſachets de toile épaiſſe, ſoit de triege, ou dans des boettes garnies en dedans du papier, pour le garantir de s'évaporer. Quand on veut s'en ſervir il faut reduire en poudre cette herbe avec ſa fleur & ſa tige, en donner à la perſonne bleſſée ou mordue depuis une demi dragme juſqu'à une dragme entière, ſoit depuis trois juſqu'à ſix pointes de couteau, dans un peu d'eau diſtillée de cette même herbe, ou au défaut de cette eau dans un peu de thée ou de bouillon, enſuite de quoi il faut s'abſtenir du manger & du boire pendant une couple d'heures; & quoiqu'une doſe

* Mr. le Docteur Bruch dans ſa Diſſertation page 31. prouve evidemment, que l'ordre de cueillir cette herbe à certains jours & à certaines heures eſt une ſuperſtition.

ſuffiſe ordinairement, même quand la rage s'eſt déja manifeſtée, on peut cependant pour plus de ſureté, & ſans aucun riſque réiterer la doſe dans 6. 8. ou 10. heures. Le lendemain encore on peut prendre une deuxième, & même une troiſième priſe: Au bétail, comme aux chevaux, vaches, brebis, chevres, chiens, la doſe eſt depuis une dragme juſqu'à deux, ſoit demi lot, ſur un peu de pain mêlé avec un peu de ſel & d'alun, & ſimplement dans un peu d'eau tiede. Si une bête enragée ſe jettoit dans un troupeau, on feroit bien de donner une doſe de cette poudre non ſeulement aux animaux mordus. Mais à tout le troupeau, ſurtout à ceux qui ont été les plus proches des mordus, & qui ont pâturé autour d'eux. De cette façon on ſera aſſuré, que les mordus ne creveront pas de la rage, & que les autres n'en ſeront point attaqués. On peut auſſi, ſi l'on veut, pulveriſer cette herbe ſitôt qu'elle eſt ſêche, & la conſerver en poudre; mais il faut avoir ſoin de la mettre dans un endroit ſec, qui cependant ne ſoit pas trop expoſé à la chaleur.

ATTESTA-

ATTESTATION JUDICIAIRE DE LA VILLE DE MUNSTER.

NOUS le Magiſtrat & Conſeil de la ville & vallée de Munſter dans la haute Alſace, atteſtons par les préſentes, qu'aiant comparû devant nous les honnêtes Jean Röſs laboureur demeurant à Sulzeren dans nôtre Jurisdiction, Tobie Weber marechal, & Jean Wotey, tous trois bourgeois de cette ville, & nous aiant düement repréſenté, qu'il nous ſeroit ſans doute en fraiche mémoire, comme quoi il y a ſept ans, qu'un enfant de Jean Röſs, & il y a quatre ans un petit fils de Tobie Weber ont eu le malheur d'être mordus par des chiens enragés, & le 2e. Décembre 1751. Jean Wotey en perſonne par un loup enragé, qui le mordit au genouil gauche, après avoir cauſé beaucoup de dommage dans la vallée; ces perſonnes donc pour parvenir à leur guériſon, & pour prevenir toutes les horibles ſuites de ces morſures, n'ont emploié aucun autre remède que la petite herbe Anagallis, autrement appellée Moron ou Mouron, & en ont uſé de la manière ſuivante. Prèmièrement ils ont lavé la plaïe avec de l'eau fraiche, & y ont mis de la poudre d'Anagallis, & de cette même poudre les malades en ont pris ſoir & matin chacun trois pointes de couteau, ou un peu moins, à proportion de l'âge, dans de l'eau

diſtillée

diſtillée de la même herbe; au moien dequoi ils ont été entièrement guéris, & préſervés de toutes les ſuites funeſtes, qui auroient pû en reſulter. Ils ſe ſont ſervi de ce remède préferablement à tout autre, & avec une pleine confiance, par la connoiſſance qu'ils avoient de ſon efficacité, & l'aſſurance ou ils étoient, que ce remède avoit promptement & radicalement guéris, non ſeulement des perſonnes, mais auſſi des beſtiaux, qui avoient éte mordus par des bêtes enragées. Sur quoi ils nous ont convenablement requis de leur en donner une atteſtation authentique. Voulant donc par devoir & par inclination rendre temoignage à la vérité, nous certifions par les préſentes, qu'il nous eſt très-bien connu, que les perſonnes ſusnommées ont été mordues par des chiens, & par un loup enragé, & que pour leur guériſon ils ſe ſont ſervis de l'herbe Anagallis, que le loup ſurtout qui a mordu Jean Wotey dans le genouil, étoit enragé qu'aiant mordu le jour auparavant dans le village de Waſſerbourg un homme & ſa femme; l'homme lui donna un coup de hache, dont il fut marqué, & ces deux perſonnes moururent peu après en delire. Le même jour cet animal attaqua ſur un grand chemin de nôtre jurisdiction une femme, qu'il déchira & devora enſuite entièrement: Outre cela cette horrible bête attaqua une veuve, auſſi de nôtre jurisdiction, la mordit à la tête & au ſein, dont elle fut ſaiſie de la rage au bout de 15. jours, & en perit miſérablement. De plus ce même loup

attaqua

attaqua un bourgeois dans ſa metairie, avec un pauvre homme qui étoit auprès de lui, & les mordit en pluſieus endroits. Finalement il fut tué à coups de balles. Ces deux derniers aiant pris la poudre d'Anagallis, qui leur fut donnée par Gregoire Kempf, bourgeois de nôtre jurisdiction, ils furent entièrement garantis, & préſervés de la rage, & guéris radicalement. En foi dequoy, & ſur la requiſition des comparants, nous avons fait dreſſer les préſentes, auxquelles nous avons fai appoſer le ſçeau ſecret & accoutumé de la Chancellerie de nôtre ville, & les avons fait ſigner de la ſignature de nôtre Secretaire de ville, ſauf nôtre préjudice. Munſter le 2e. Décembre 1757.

Meyer
Secretaire de ville.